

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Un pari sur l'excellence et l'innovation

René Ricol supervise l'organisation du programme « investissements d'avenir ». Doté de moyens exceptionnels, celui-ci veut stimuler la compétitivité et l'attractivité de la recherche française.

Science&Santé : Le Commissariat général à l'investissement met en oeuvre le programme « investissements d'avenir ». Quels sont les principaux objectifs de ce programme national ?

René Ricol : Le Président de la République a annoncé devant le Congrès à Versailles en juin 2009 le lancement d'un « grand emprunt » pour préparer au mieux la France à ce que sera le monde demain.

Une commission, présidée par MM. Juppé et Rocard, a été chargée d'identifier et d'évaluer les besoins d'investissements d'avenir de la France. Cette commission a rendu son rapport au Président de la République en novembre 2009. Il définit les principaux axes stratégiques qui concentreront les futurs investissements français : l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières industrielles et les PME, le développement durable et l'économie numérique.

S&S : Concrètement, quels avantages pour le chercheur, particulièrement dans le domaine de la santé ?

R. R. : Le programme d'investissements d'avenir va permettre de financer des projets qui n'avaient jamais été soutenus jusqu'alors, tels que : le projet des cohortes, le développement de la médecine translationnelle et la mise en oeuvre d'infrastructures pour intensifier la recherche sur les biotechnologies. Ces projets innovants seront source de valeur et d'activité économique.

On finance de la recherche et de la formation pour intéresser les entreprises et pour transformer la richesse de nos laboratoires et de nos chercheurs.

S&S : Pour la recherche médicale, l'accent est mis sur la valorisation des connaissances et l'accroissement des partenariats avec le privé, particulièrement dans le domaine des biotechnologies. Pourquoi ?

R. R. : Notre objectif est que la bioéconomie prenne son essor grâce à ces subventions : elle constitue une source d'innovation et d'emploi stratégique pour notre pays. Mais les biotechs se doivent de relever plusieurs défis :

René Ricol

Commissaire général à l'investissement, il veille à la cohérence de la politique d'investissement de l'État



© FRANÇOIS GUÉNÉT/INSERM

“ Transformer la richesse de nos laboratoires „

↳ L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé regroupe les grands acteurs en sciences de la vie et de la santé en France (www.aviesan.fr).

www.investissement-avenir.gouvernement.fr
www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr



© FRANÇOIS GUÉNÉT/INSERM

trouver des solutions face à la raréfaction des sources d'énergie fossile, mais aussi développer de nouveaux traitements thérapeutiques. Mon objectif est d'installer durablement ces filières en France.

S&S : Les subventions sont allouées sur projets, notamment dans le domaine de la recherche. Y a-t-il une obligation de résultat ?

R. R. : On est dans une logique d'investissement. Même si elle peut parfois prendre la forme de subventions pour la recherche académique. On a des comptes à rendre aux citoyens français, qui financent ces investissements par un emprunt de 35 milliards d'euros.

Dans le domaine de la recherche, nous fonctionnons par vagues successives d'appels à projets. Les projets sont sélectionnés ou non par un jury international. Les porteurs de projets devront, une fois financés, rendre eux aussi des comptes sur l'avancée de leur projet ainsi que sur les retombées scientifiques et médico-économique.

Le jury nous aide à sélectionner les projets les plus prometteurs et les plus compétitifs internationalement.

S&S : Qu'apporte la mise en place des instituts hospitalo-universitaires (IHU) ?

R. R. : Comme toutes les stratégies d'investissements, les IHU permettent de renforcer des secteurs scientifiquement excellents et techniquement innovants. Ils représentent les points forts de notre recherche biomédicale (reconnue à l'international) et s'inscrivent pleinement dans la stratégie publique de l'alliance interorganisme Aviesan (☛). Les IHU retenus par le programme d'investissements d'avenir devront aussi bénéficier pleinement du soutien d'Aviesan. ■

Propos recueillis par Nicolas Rigaud